



Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable

Exercice 2016

Document établi selon le décret n°2007-675 et l'arrêté ministériels du 02/05/07

Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de Carbon Blanc
14 avenue du Général de Gaulle
33630 BASSENS
Courriel : siaocarbonblanc@gmail.com

Les chiffres du service d'eau potable SIAO de Carbon Blanc	
Territoire 27 384 Abonnés 65 128 habitants	10 communes desservies : Ambarès-et-Lagrave, Artigues-près-Bordeaux, Bassens, Carbon-Blanc, Montussan, Pompignac, Sainte-Eulalie, Saint-Loubès, Tresses et Yvrac. 27 384 abonnés
Exploitation En délégation de service public à Lyonnaise des Eaux	Lyonnaise des Eaux a la responsabilité du fonctionnement des ouvrages, de leur entretien, de la permanence du service et de la gestion des abonnés. Le Syndicat garde la maîtrise des investissements et la propriété des ouvrages.
Production 4 865 069 m³ produits	Le Syndicat dispose de 7 stations de production qui ont fourni en 2016, 4 865 069 m ³ d'eau traitée.
Distribution 580 km de réseau 3 618 204 m³ facturés	3 618 204 m ³ ont été facturés aux abonnés en 2016, soit en moyenne 152 litres par habitant et par jour. Compte tenu des fuites (pour partie inévitables) et des besoins en eau du service, le rendement du réseau est de 80,5%.
Qualité Bonne	Le bilan fourni par l'ARS indique que l'eau du Syndicat est de bonne qualité. 100 % des analyses sont conformes au niveau bactériologique et 99,4 % au niveau physico-chimique.
Prix 220,73 € pour 120 m³	Le prix du service comprend une partie fixe (abonnement) et un prix au m ³ consommé. Au total, un abonné domestique consommant 120 m ³ payera en 2017, 220,73 € (sur la base du tarif du 1 ^{er} janvier 2017, toutes taxes comprises) soit une baisse de 1,2% par rapport à 2016. Sur ce montant, 44 % reviennent à l'exploitant pour l'entretien et le fonctionnement, 28 % reviennent à la collectivité pour les investissements et les taxes s'élèvent à 28 %.

SOMMAIRE

Préambule	4
1. Présentation générale du service	4
1.1. Périmètre et nature du service assuré.....	4
1.2. Mode de gestion du service	5
1.3. Les clients et les volumes facturés.....	5
1.4. Les ressources en eau.....	6
1.5. Le réseau de distribution.....	7
1.5.1. Les réservoirs	7
1.5.2. Le réseau et les branchements.....	7
2. Faits marquants de l'exercice	7
3. Indicateurs techniques	8
3.1. Volumes prélevés	8
3.2. Volumes mis en distribution sur l'année civile	8
3.3. Volumes consommés et rendement.....	9
3.4. La qualité de l'eau.....	10
3.5. Les fuites sur réseau.....	11
3.6. Les opérations de renouvellement	11
3.7. Les investissements réalisés	11
3.8. Etat des branchements en plomb.....	12
3.9. Les projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service aux usagers et les performances environnementales du service.....	12
3.10. Détails sur l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable	12
3.11. Indice d'avancement de la sectorisation (indicateur SAGE Nappes Profondes).....	13
4. Indicateurs financiers	14
4.1. Les tarifs	14
4.2. La facture d'eau 120 m ³	15
4.3. Les recettes du Délégué	16
4.4. Le budget Eau Potable du Syndicat	16
4.4.1. Les recettes d'exploitation.....	16
4.4.2. Les travaux réalisés en 2016.....	16
4.4.3. Etat de la dette du service.....	17
4.4.4. Amortissements réalisés en 2016	17
4.4.5. Opérations de coopération décentralisée.....	17
5. Les indicateurs de performance	18
5.1. Indicateurs descriptifs :	18
5.2. Indicateurs de performance :	18
ANNEXE : Note d'information de l'Agence de l'Eau Adour Garonne	21

Préambule

Conformément aux dispositions de l'article L 2224-5 du CGCT, le Président est tenu de présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et sur la qualité du Service Public de l'eau potable.

Ce rapport permet de connaître :

- La nature et l'importance du service rendu ;
- La qualité et la performance du service rendu

1. Présentation générale du service

1.1. Périmètre et nature du service assuré

Le service d'eau potable est géré au niveau intercommunal.

Le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de Carbon Blanc assure les compétences suivantes :

- | | |
|------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------|
| <input checked="" type="checkbox"/> Production | <input checked="" type="checkbox"/> Transport |
| <input checked="" type="checkbox"/> Protection du point de prélèvement | <input checked="" type="checkbox"/> Stockage |
| <input checked="" type="checkbox"/> Traitement | <input checked="" type="checkbox"/> Distribution |

Le Syndicat regroupe les communes de : Ambarès-et-Lagrave, Artigues-près-Bordeaux, Bassens, Carbon-Blanc, Montussan, Pompignac, Sainte-Eulalie, Saint-Loubès, Tresses et Yvrac.

Il dessert en outre très partiellement les communes de Fargues-Saint-Hilaire et de Lormont.

Le service public d'eau potable dessert 27 384 abonnés, représentant environ 65 128 habitants sur la base du dernier recensement.

Commune	Nombre d'abonnés Eau Potable			Evolution 2015-2016 (%)
	2014	2015	2016	
AMBARES-ET-LAGRAVE	6 819	5 999	6 221	3,7%
ARTIGUES-PRES-BORDEAUX	3 506	3 551	3 579	0,8%
BASSENS	2 585	2 585	2 607	0,9%
CARBON-BLANC	2 742	2 954	3 023	2,3%
FARGUES-SAINT-HILAIRE	11	10	10	0,0%
LORMONT	7	7	12	NS
MONTUSSAN	1241	1263	1287	1,9%
POMPIGNAC	1182	1199	1 305	8,8%
SAINT-LOUBÈS	3838	3915	4000	2,2%
SAINTE-EULALIE	1075	1094	2051	2,9%
TRESSÈS	1 897	1 932	1 959	1,4%
YVRAC	1 322	1 324	1 330	0,5%
TOTAL	26 125	26 740	27 384	2,4%

1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en délégation de service public par la société Lyonnaise des Eaux.

Le contrat d'affermage a pris effet le 1^{er} avril 2007 pour une durée de 12 ans. Son échéance est fixée au 31 décembre 2019.

Les principales missions confiées au délégataire sont les suivantes :

- ✓ Entretien et exploitation des ouvrages de production d'eau potable
- ✓ Suivi de la qualité de l'eau produite et distribuée
- ✓ Renouvellement des équipements électromécaniques, des accessoires hydrauliques, des branchements et des compteurs
- ✓ Télé-relevé des compteurs
- ✓ Gestion des abonnés, établissement et recouvrement des factures

Le contrat a fait l'objet de 5 avenants :

Avenant n°	Date	Objet
1	06/07/2009	Mise en conformité avec la réglementation de la part fixe et création d'une catégorie d'usages industriels
2	06/06/2011	Mise en place de la télérelève longue portée et révision des tarifs
3	26/12/2012	Révision quadriennale du contrat – intégration du forage de Cabet et de la sectorisation – mise en cohérence réglementaire – tarification progressive
4	14/01/2014	Intégration de « Construire sans Détruire »
5	01/07/2015	Révision de l'assiette du contrat – intégration de la loi Hamon – Pcsé d'émetteurs déportés - Prolongation de 9 mois du contrat

1.3. Les clients et les volumes facturés

	2014	2015	2016	Evolution 2015-2016 (%)
Nombre de clients	26 125	26 740	27 384	2,4%
dont abonnés domestiques et assimilés	25 938	26 627	27 264	2,4%
dont abonnés non domestiques	187*	113	120	6,2%
Volumes facturés sur l'année civile	3 453 150	3 769 190	3 618 204	-4,0%
dont particuliers		2 907 161	2 754 275	-5,3%
dont collectivités	2 963 639	249 470	214 208	-14,1%
dont professionnels		586 965	646 923	10,2%
dont autres abonnés	489 511*	26 605	2 798	-89,1%
Volume moyen facturé (m³/client)	132,2	141,0	132,1	-6,3%

*Jusqu'en 2014, le Délégataire mentionnait une catégorie « autres abonnés » comprenant les administrations, agriculteurs, immeubles collectifs, industriels, vente d'eau aux navires, ventes en gros ou temporaires. Suite au changement de logiciel de facturation, une nouvelle catégorisation des abonnés et volumes est mentionnée dans le rapport annuel.

Le nombre d'abonnés continue d'augmenter régulièrement (+2,4% entre 2015 et 2016). Les volumes facturés sont en baisse, après une forte augmentation en 2015.



1.4. Les ressources en eau

L'eau distribuée sur le périmètre syndical provient des forages suivants :

Nom	Année de mise en service	Capacité de production (m3/j)
La Gorp - Ambarès et Lagrave	1976	3 900
Le Mirail - Artigues près Bordeaux	1968	3 000
Favols - Carbon Blanc	1984	4 000
Roquebert - Pompignac	1980	3 000
L'Escart - Saint Loubès	1975	4 200
Bois Haut - Yvrac	1997	3 800
Gabet - Yvrac	2014	3 600
TOTAL		25 500 m3/j

Chacun des forages dispose d'un arrêté préfectoral de périmètre de protection. Ces arrêtés sont complètement mis en œuvre, avec une procédure de suivi de l'application de l'arrêté.

1.5. Le réseau de distribution

1.5.1. Les réservoirs

Le réseau d'eau potable comprend 5 réservoirs qui assurent l'approvisionnement du Syndicat. Leur capacité totale s'élève à 14 500 m³ et se répartit comme suit :

Nom	Année de mise en service	Capacité en m ³
Bel Air - Ambarès et Lagrave	1965	1 500
Les Datz - Bassens	1978	3 000
Terrefort - Saint Loubès	1991	4 500
Bellevue - Tresses	1968	1 500
Bois Haut - Yvrac	2003	2x 2 000
Total		14 500

1.5.2. Le réseau et les branchements

	2014	2015	2016	Evolution 2015-2016 (%)
Longueur du réseau, hors branchements (km)	573,3	576,3	579,9	0,6%
Nombre de branchements	24 872	25 764	26 154	1,5%

99,7% des 28 632 compteurs des abonnés sont équipés de télé-relève.

2. Faits marquants de l'exercice

- ✓ Plusieurs fuites importantes ont été réparées, au pont de la rue Austin Conte et rue Thérèse à Carbon Blanc, rue de la Barbère à Ambarès et Lagrave, Chemin de Moulinote à Saint Loubès, rue Moulière à Sainte Eulalie, rue Maréchal de Lattre de Tassigny à Bassens,
- ✓ 2,0 km de canalisations ont été renouvelés en 2016,
- ✓ Une étude diagnostic du réseau a été réalisée

3. Indicateurs techniques

3.1. Volumes prélevés

Les volumes prélevés sont en légère hausse et respectent l'autorisation globale de prélèvement dans les nappes (qui est de 5 250 000 m³).

	2014	2015	2016	Evolution 2015-2016 (%)
La Gorp - Ambarès et Lagrave	774 134	750 253	792 262	5,6%
Le Mirail - Artigues près Bordeaux	514 387	578 922	557 212	-3,8%
Favols - Carbon Blanc	1 351 387	1 285 028	1 306 041	1,6%
Roquebert - Pompignac	571 901	551 198	499 641	-9,4%
L'escart - Saint Loubès	599 950	556 377	297 671	-46%
Bois - Haut - Yvrac	745 169	786 211	916 892	16,6%
Cabet - Yvrac	397 287	578 551	567 774	-1,9%
Total volumes prélevés	4 954 215	5 086 540	4 937 493	-2,9%

3.2. Volumes mis en distribution sur l'année civile

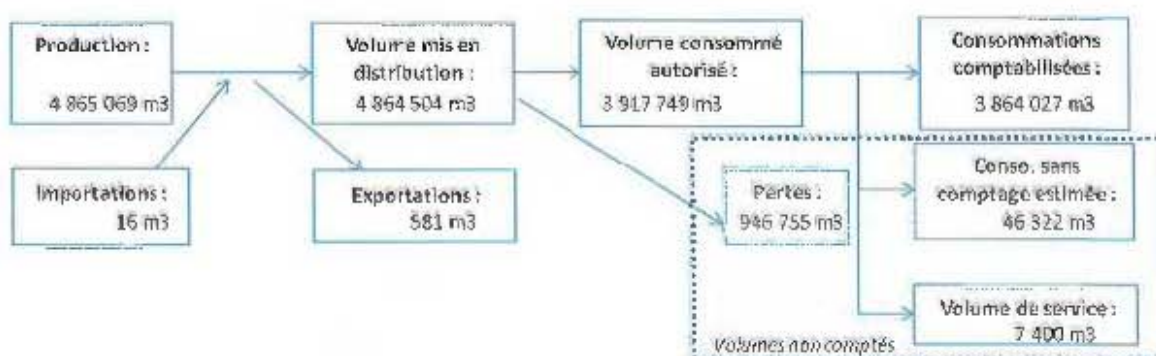
	2014	2015	2016	Evolution 2015-2016 (%)
Volumes produits	4 835 829	5 056 779	4 865 069	-3,8%
La Gorp - Ambarès et Lagrave	771 289	748 714	792 098	5,8%
Favols - Carbon Blanc	1 354 272	1 296 167	1 297 489	0%
Roquebert - Pompignac	570 031	545 225	496 012	-9,0%
L'escart - Saint Loubès	584 794	550 828	283 363	-48,6%
Bâche d'Yvrac	1 223 903	1 340 034	1 433 841	7,0%
Cabet - Yvrac	331 540	575 810	562 266	-2,4%
Volumes importés (Bordeaux Métropole)	0	1 115	16	
Volumes exportés (Bordeaux Métropole)	14 741	6 672	581	-91%
Total volumes mis en distribution	4 821 086	5 051 222	4 864 504	-3,7%

3.3. Volumes consommés et rendement

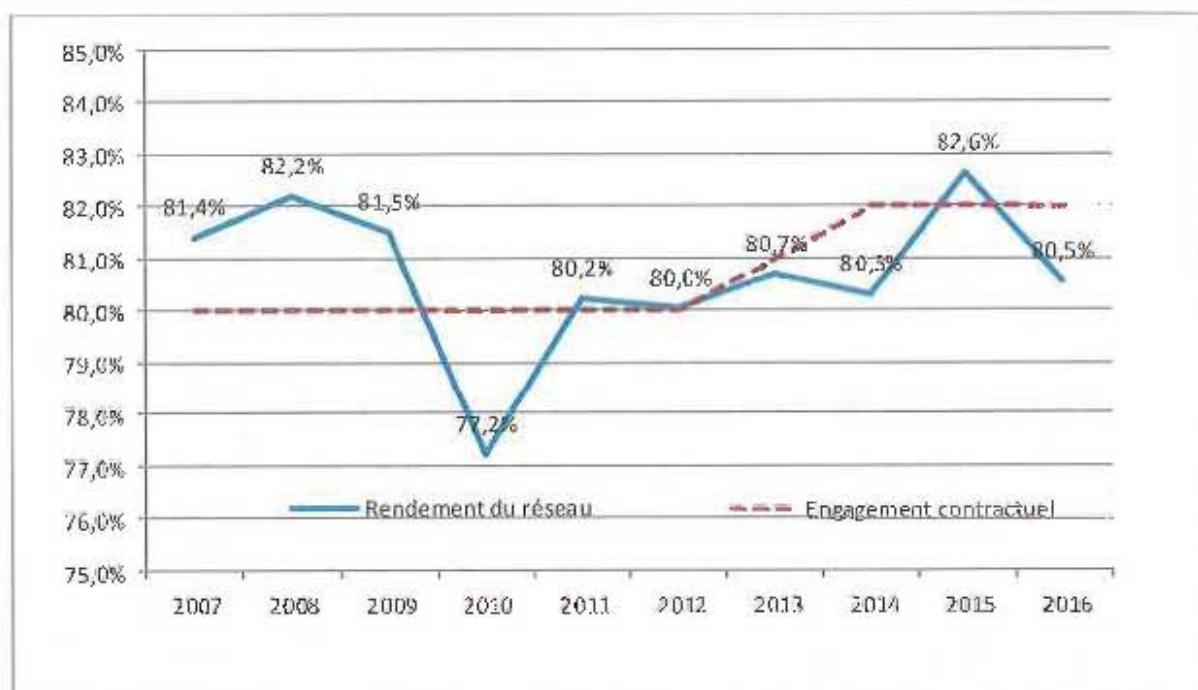
(sur l'année civile)

	2014 (février 2014 – janvier 2015)	2015	2016	Evolution 2015-2016 (%)
Volumes produits	4 835 829	5 056 779	4 865 069	-3,8%
Volumes importés	0	1 115	16	
volumes exportés	14 741	6 672	581	
Volumes mis en distribution	4 821 088	5 051 222	4 864 504	-3,7%
Volumes comptabilisés entre 2 relèves	3 290 907	4 117 264	3 865 438	-6,1%
dont remise pour fuite	54 473	41 298	48 703	+18%
Volumes comptabilisés ramenés à l'année civile	3 816 527	4 120 637	3 864 027	-6,2%
Consommation sans comptage estimée	45 060	45 060	46 322	
Volumes de service	7 400	7 400	7 400	
Volumes consommés autorisés	3 868 987	4 173 097	3 917 749	-6,1%
Indice linéaire de consommation (m³/jour/km)	18,5	19,8	18,5	-6,7%
Indice linéaire des volumes non comptés (m³/jour/km)	4,8	4,4	4,7	+6,6%
Indice linéaire de pertes (m³/jour/km)	4,5	4,2	4,5	+6,5%
Rendement du réseau (Volumes consommés autorisés + Volumes exportés / Volumes produits + Volumes importés, %)	80,3%	82,6%	80,5%	-2,5%

Le bilan hydraulique 2016 est le suivant :



Le rendement 2016 est supérieur à l'engagement fixé par le décret du 27 janvier 2012 (73,7%) mais est inférieur à l'engagement contractuel :



3.4. La qualité de l'eau

L'eau consommée doit être « propre à la consommation » (article L 1321-1 du Code de la Santé Publique). Afin de satisfaire à cette obligation, l'eau fait l'objet d'une surveillance constante de la part de l'Agence Régionale de Santé (ARS)

Le programme analytique officiel confié aux ARS a été réalisé selon les critères définis par l'annexe 13-2 du code de la santé publique.

En 2014, plus de 200 prélèvements ont été analysés dans le cadre réglementaire et de l'autocontrôle réalisé par Lyonnaise des Eaux.

Les taux de conformité des analyses réglementaires sont les suivants :

ANALYSES	Bactériologiques	Physico chimiques
Nombre de prélèvements	131	157
Nombre de prélèvements non conformes	0	1
Taux de conformité	100%	99,4%

Un dépassement sur le paramètre fluor a été observé sur les réseaux de Tresses le 17 juin 2016 (1,6 mg/L pour une norme à 1,5 mg/L).

3.5. Les fuites sur réseau

Nature intervention	2014	2015	2016	Evolution 2015-2016 (%)
Nombre de fuites réparées				
sur branchement	426	489	466	-4,7%
sur canalisation	54	62	60	-3,2%
Recherches de fuites				
Linéaire contrôlé (km)	455,3	251,25	195,3	-22%
Nombre de fuites localisées	138	40	NC	

3.6. Les opérations de renouvellement

Le Syndicat a procédé au renouvellement de 1 258 ml de canalisations en 2016.

Renouvellement des canalisations	2012	2013	2014	2015	2016	Evolution 2015-2016 (%)
Longueur de canalisations renouvelées (ml)	1 917	7 043	8 908	2 624	2 009	-23%
Cumul sur 5 ans (ml)	23 292	25 035	22 013	22 370	22 501	0,6%
Taux moyen de renouvellement sur 5 ans	0,82%	0,88%	0,77%	0,78%	0,78%	0,0%

925 compteurs ont également été renouvelés par Suez en 2016, ainsi que 98 branchements (dont 29 en plomb).

3.7. Les investissements réalisés

Le Syndicat a financé de nombreux investissements et notamment :

- La réalisation d'une étude diagnostique du réseau,
- La réalisation de diagnostic et de travaux sur 6 forages,
- des opérations de renouvellement de 2 009 ml de réseau : Rues du Lyonnais, René Coty, Chemin de Hourcade et ZAC Centre Ville à Ambarès, Rue Lamartine à Bassens, rue Marcel Pagnol à Sainte-Eulalie
- Des opérations de renouvellement de 79 branchements en plomb sur Carbon Blanc et Bassens,
- Des travaux d'extension portant sur 195 ml de réseau.
- La création d'un by-pass sur le site de Bois Haut à Yvrac pour alimenter la bache à partir de la côte 80.
- La mise en place de capteurs anti-intrusion sur les capots des bâches et la tête de forage des six stations de production du Syndicat.
- La mise en place de coffrets extérieurs pour déporter les équipements de 5 points de sectorisation,

3.8. Etat des branchements en plomb

Branchements en plomb	2014	2015	2016	Evolution 2015-2016 (%)
Nombre de branchements en plomb supprimés	34	46	108	135%
Nombre de branchements en plomb au 31 décembre	547	501	393	-22%
Pourcentage de branchement en plomb restant	2,20%	1,94%	1,50%	-23%

3.9. Les projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service aux usagers et les performances environnementales du service

Le Syndicat prévoit également de poursuivre sa politique de renouvellement progressif du réseau d'eau potable et de suppression des branchements plomb.

3.10. Détails sur l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable

Critère	Points obtenus en 2016	Nombre maximal de point
A - Plan des réseaux		
Existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable mentionnant, s'ils existent, la localisation des ouvrages principaux (captage, station de traitement, réservoir) et des compteurs généraux	10	/10
Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés depuis la dernière mise à jour (extension, réhabilitation ou renouvellement de réseaux), ainsi que les données acquises notamment en application de l'article R. 554-34 du code de l'environnement. La mise à jour est réalisée au moins chaque année	5	/5
B - Inventaire des réseaux		
o Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage définie en application de l'article R. 554 2 du code de l'environnement ainsi que de la précision des informations cartographiques définie en application du V de l'article R. 554-23 du même code et, pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux , les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de transport et de distribution.	10	/10
o La procédure de mise à jour du plan des réseaux est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux.		
Pourcentage d'information sur les matériaux et les diamètres des réseaux : Matériaux et diamètres connus pour 60% à 69,9% du linéaire des réseaux : 1 pt Matériaux et diamètres connus pour 70% à 79,9% du linéaire des réseaux : 2 pts Matériaux et diamètres connus pour 80% à 89,9% du linéaire des réseaux : 3 pts Matériaux et diamètres connus pour 90% à 94,9% du linéaire des réseaux : 4 pts Matériaux et diamètres connus pour au moins 95% du linéaire des réseaux : 5 pts	5	/5
Pourcentage de tronçons dont la date ou la période de pose sont identifiés : Dates ou Périodes de Pose connues Pour moins de 50% du linéaire des réseaux : 0 pt	15	/15

Dates ou périodes de pose connues pour 50% à 59,9% du linéaire des réseaux : 10 pts		
Dates ou périodes de pose connues pour 60% à 69,9% du linéaire des réseaux : 11 pts		
Dates ou périodes de pose connues pour 70% à 79,9% du linéaire des réseaux : 12 pts		
Dates ou périodes de pose connues pour 80% à 89,9% du linéaire des réseaux : 13 pts		
Dates ou périodes de pose connues pour 90% à 94,9% du linéaire des réseaux : 14 pts		
Dates ou périodes de pose connues pour au - 95% du linéaire des réseaux : 15 pts		
C - Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux		
Le plan des réseaux préciser la localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, poteaux incendie, ...) et, s'il y a lieu, des servitudes instituées pour l'implantation des réseaux	10	/10
Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution	10	/10
Le plan des réseaux mentionne la localisation des branchements	10	/10
Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur.	10	/10
Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués à leur suite	10	/10
Mainfien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement	10	/10
Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	10	/10
Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux et permettant notamment d'apprécier les temps de séjour de l'eau dans les réseaux et les capacités de transfert des réseaux	5	/5
TOTAL	120	/120

3.11. Indice d'avancement de la sectorisation (indicateur SAGE Nappes Profondes)

Niveau d'avancement	Points obtenus en 2016
Pas de sectorisation – 0%	
Délibération existante d'un programme d'actions qui intègre la sectorisation – 20%	
Sectorisation en cours – 30%	
Sectorisation existante – 40%	
Sectorisation existante fonctionnelle – 60%	⇒ 60%
Suivi annuel des données – 100%	

Des dysfonctionnements sur certains appareils, notamment sur le secteur de Sainte Eulalie (automate Q15) conduisent à un fonctionnement de la sectorisation n'atteignant pas 90% du temps sur 90% des secteurs.

4. Indicateurs financiers

4.1. Les tarifs

		Tarifs au 1er janvier 2016	Tarifs au 1er janvier 2017
Part Délégitaire			
Part fixe (€ HT/an)	compteurs ø 15 mm	33,33 €	33,14 €
	compteurs ø 20 mm	79,02 €	78,58 €
	compteurs ø 30 mm	177,64 €	176,66 €
	compteurs ø 40 mm	248,30 €	246,94 €
	compteurs ø 60 mm	453,75 €	451,24 €
	compteurs ø 80 mm	680,62 €	676,85 €
	compteurs ø 100 mm	1 361,26 €	1 353,74 €
	compteurs ø 150 mm	2 687,36 €	2 674,20 €
	compteurs ø 200 mm	5 441,52 €	5 414,90 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	De 0 à 50 m ³	0,5473 €	0,5241 €
	De 51 à 250 m ³	0,5681 €	0,5440 €
	Au-delà de 250 m ³	0,5791 €	0,5545 €
Part Collectivité			
Part fixe (€ HT/an)	compteurs ø 15 mm	15,00 €	15,00 €
	compteurs ø 20 mm	20,00 €	20,00 €
	compteurs ø 30 mm	25,00 €	25,00 €
	compteurs ø 40 mm	35,00 €	35,00 €
	compteurs ø 60 mm	52,00 €	52,00 €
	compteurs ø 80 mm	65,00 €	65,00 €
	compteurs ø 100 mm	100,00 €	100,00 €
	compteurs ø 150 mm	125,00 €	125,00 €
	compteurs ø 200 mm	250,00 €	250,00 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	De 0 à 50 m ³	0,3400 €	0,3400 €
	De 51 à 250 m ³	0,4200 €	0,4200 €
	Au-delà de 250 m ³	0,4800 €	0,4800 €
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (€/m ³)		0,1000 €	0,1000 €
Redevance pollution (€/m ³)		0,3150 €	0,3200 €
TVA		5,50%	5,50%
Tarifs liés à l'application du règlement de service			
Frais d'accès au service sans déplacement		36,64 €	36,44 €
Frais d'accès au service avec déplacement		73,30 €	72,89 €

Les tarifs de l'eau pour la part Syndicale ont été approuvés par une délibération du 16 novembre 2015 pour les tarifs à compter du 1^{er} janvier 2016.

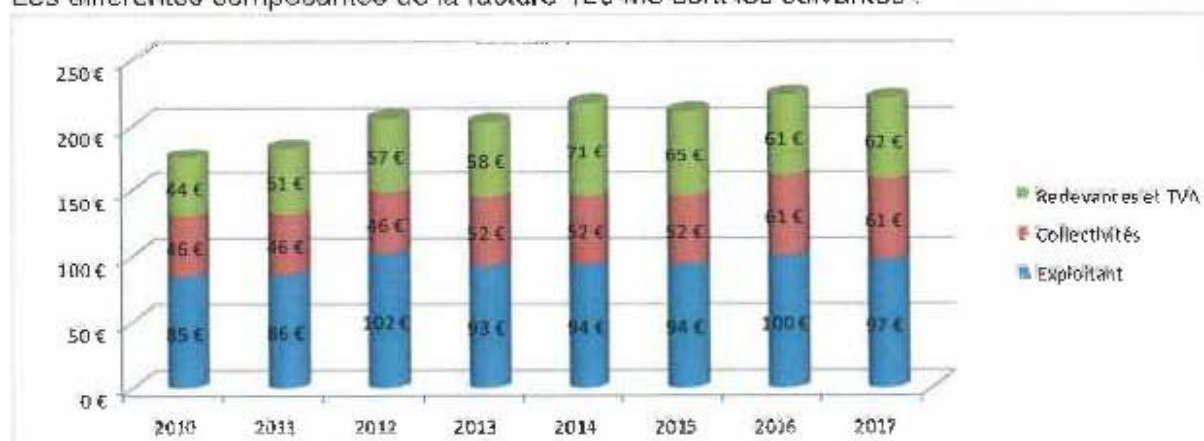
4.2. La facture d'eau 120 m³

	au 1 ^{er} janvier 2016		Au 1 ^{er} janvier 2017		%
	PU	MONTANT	PU	MONTANT	
Distribution eau					
Terme fixe annuel					
Part du Déléataire	33,33 €	33,33 €	33,14 €	33,14 €	-0,6%
Part de la Collectivité	15,00 €	15,00 €	15,00 €	15,00 €	0,0%
Consommation					
Part du Déléataire					
- 0 à 50 m ³	0,5473 €	27,37 €	0,5241 €	26,21 €	-4,2%
- Au-delà de 50 m ³	0,5681 €	39,77 €	0,5440 €	38,08 €	-4,2%
Part de la Collectivité					
- 0 à 50 m ³	0,3400 €	17,00 €	0,3400 €	17,00 €	0,0%
- Au-delà de 50 m ³	0,4200 €	29,40 €	0,4200 €	29,40 €	0,0%
Organismes publics					
Redevance de prélèvement	0,1000 €	12,00 €	0,1000 €	12,00 €	0,0%
Redevance de pollution	0,3150 €	37,80 €	0,3200 €	38,40 €	1,6%
Total HT		211,66 €		209,23 €	-1,2%
TVA à 5,50%		11,64 €		11,51 €	-1,2%
Total Eau potable TTC		223,30 €		220,73 €	-1,2%

Soit le m³	1,86 €	1,84 €	-1,2%
------------------------------	---------------	---------------	--------------

Le montant de la facture d'eau potable (120 m³) s'élève à 220,73 € TTC au 1^{er} janvier 2017, en baisse de 1,2%. Cette évolution s'explique par la baisse de la part délégataire du fait de l'application de la formule d'actualisation des tarifs.

Les différentes composantes de la facture 120 m³ sont les suivantes :



4.3. Les recettes du Déléguataire

Recettes	2014	2015	2016	Evolution 2015-2016 (%)
Exploitation du service	3 030 950 €	3 242 710 €	3 439 270 €	6,1%
Travaux attribués à titre exclusif	313 040 €	322 360 €	317 210 €	-1,6%
Produits accessoires	160 290 €	141 910 €	169 730 €	20%
TOTAL	3 504 280 €	3 706 980 €	3 926 210 €	5,9%

4.4. Le budget Eau Potable du Syndicat

4.4.1. Les recettes d'exploitation

Recettes	2014	2015	2016	Evolution
Ventes d'eau	1 746 642 €	1 687 735 €	1 763 392 €	4,5%
Autres produits de gestion courante	47 961 €	48 665 €	54 780 €	12,8%
Produits exceptionnels et financiers	1 815 €	0 €	0 €	
Total	1 796 418 €	1 736 300 €	1 818 172 €	4,7%

4.4.2. Les travaux réalisés en 2016

Investissements réalisés en 2016	Montant total HT
Tranche 59 - Extension et renouvellement	297 662 €
Tranche 60 - Extension et renouvellement	776 097 €
Maitrise d'œuvre	12 410 €
Extension de réseau Carbon Blanc – rue de Fleurette et Yvrac- Chemin de Peyrarey	28 236 €
Renouvellement de branchements en plomb	17 434 €
Travaux de sécurisation	36 570 €
Travaux 2015 – La Mouline – Carbon Blanc	67 124 €
Divers	408 786 €
TOTAL	1 644 319 €

4.4.3. Etat de la dette du service

	2014	2015	2016
Encours de la dette au 31 décembre	7 216 132 €	6 854 972 €	7 170 759 €
Montant remboursé durant l'exercice	634 808 €	665 694 €	685 428 €
- dont en capital	306 155 €	304 533 €	301 215 €
- dont en intérêts	328 652 €	361 161 €	384 213 €

4.4.4. Amortissements réalisés en 2016



Amortissements réalisés	Montant amorti
Réseau d'eau potable / Service de distribution	846 440 €
Bâtiments	134 367 €
Matériels et divers	23 870 €
- Subventions	-136 958 €
TOTAL	867 719 €

4.4.5. Opérations de coopération décentralisée

La Collectivité n'a pas participé à des opérations de coopération décentralisée (*article L1115-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales*).


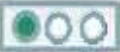











5. Les indicateurs de performance







5.1. Indicateurs descriptifs :

Indicateur	Définition	Valeur 2014	Valeur 2015	Valeur 2016	Evolution N/ N-1
D101.0 : Estimation du nombre d'habitants desservis	Nombre de personnes desservies par le service, y compris les résidents saisonniers.	62 611	62 825	65 128	 3,7%
D102.0 : Prix TTC du service au m3 pour 120 m3	Prix du service de l'eau potable toutes taxes comprises pour 120 m3	1,76 €	1,86 €	1,84 €	 -1,2%

5.2. Indicateurs de performance :

Indicateur	Définition	Valeur 2014	Valeur 2015	Valeur 2016	Evolution N/ N-1	Evaluation et commentaires
P101.1 : Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	nombre de prélèvements conformes / nombre de prélèvements aux fins d'analyses microbiologiques effectués dans l'année	100%	100%	100%		
P102.1 : Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	nombre de prélèvements conformes / nombre de prélèvements aux fins d'analyses physico-chimiques effectués dans l'année	99,4%	98,0%	99,4%		 1 non-conformités en 2016 sur le paramètre fluor
P103.2 : Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	Indice de 0 à 120 attribué selon la qualité des informations disponibles sur les plans de réseaux (15 points), l'inventaire des réseaux (30 points) et les autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points) La définition de l'indicateur a changé à compter de l'exercice 2013	120/120	120/120	120/120		 Cf. détail au paragraphe 3.10

Indicateur	Définition	Valeur 2014	Valeur 2015	Valeur 2016	Evolution N/ N-1	Evaluation et commentaires
P104.2 : Rendement du réseau de distribution	Ratio entre le volume consommé autorisé augmenté des volumes vendus en gros à d'autres services publics d'eau potable et, d'autre part, le volume produit, augmenté des volumes achetés en gros à d'autres services publics d'eau potable	80,3%	82,8%	80,5%	 -2,5%	
P105.3 : Indice linéaire des volumes non comptés	Ratio entre le volume non compté, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume comptabilisé, et le linéaire de réseau de desserte	4,8 m3/lj/km	4,4 m3/lj/km	4,7 m3/lj/km	 +6,5%	
P106.3 : Indice linéaire des pertes en réseau	Ratio entre le volume de pertes, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé, et le linéaire de réseau de desserte	4,5 m3/lj/km	4,2 m3/lj/km	4,5 m3/lj/km	 +6,7%	
P107.2 : Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	Quotient du linéaire moyen du réseau de desserte renouvelé sur les 5 dernières années par la longueur du réseau de desserte	0,77%	0,78%	0,78%		
P108.3 : indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	Niveau d'avancement (exprimé en %) de la démarche administrative et opérationnelle de protection du ou des points de prélèvement dans le milieu naturel d'où provient l'eau potable distribuée	100%	100%	100%		
P109.0: Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	Abandons de créances annuels et montants versés à un fond de solidarité divisé par le volume facturé	0,0042 €/m3	0,0024 €/m3	0,0029 €/m3	+21%	 5061 € d'abandon de créances du Déléguataire (89 demandes reçues) + 5009 € de versement au FSL par la Collectivité
P151.1 : Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	Nombre de coupures d'eau liées au fonctionnement du réseau public, dont les	2,95 u	3,44 u	2,52 u	 -27%	

Indicateur	Définition	Valeur 2014	Valeur 2015	Valeur 2016	Evolution N/ N-1	Evaluation et commentaires
	abonnés concernés n'ont pas été informés à l'avance, par milliers d'abonnés Une coupure d'eau est une interruption totale de la fourniture de l'eau à un ou plusieurs abonné(s)	/ 1000 abonnés	/ 1000 abonnés	/ 1000 abonnés		
P152.1 : Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	Pourcentage du nombre d'ouvertures de branchements réalisées dans le délai auquel s'est engagé le service clientèle	99,46%	91,6%	100%		
P153.2 Durée d'extinction de la dette de la collectivité	Durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service d'eau potable si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service	5,8 ans	5,7 ans	5,6 ans		
P154.0 Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	Taux d'impayés au 31/12 de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N-1	0,54%	0,87%	ND		Donnée non fournie par le Déléguataire
P155.1 Taux de réclamations	Nombre de réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'eau, rapporté au nombre d'abonnés	9,97 réclamations /1000 abonnés	7,03 réclamations /1000 abonnés	24,5 réclamations /1000 abonnés		 671 réclamations écrites enregistrées

**ANNEXE : Note d'information de l'Agence de l'Eau
Adour Garonne**

L'article 161 de la loi modifie l'article L2224-5 du CGCT, lequel impose au maire de joindre à son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Édition 2017
CHIFFRES 2016

L'agence de l'eau vous informe



LE SAVIEZ-VOUS ?

Au 1^{er} janvier 2013, le prix moyen de l'eau sur le bassin Adour-Garonne était de **3,89 € TTC/m³**.

La part des redevances perçues par l'agence de l'eau représente en moyenne 20 % du montant de la facture d'eau.

Les autres composantes de la facture d'eau sont :

- la facturation du service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- la facturation du service de collecte et de traitement des eaux usées
- la contribution aux autres organismes publics (VNF)
- la TVA.

POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès des usagers (consommateurs, activités économiques) en application des principes de prévention et de réparation des dommages à l'environnement (Loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006).

La majeure partie des redevances est perçue via la facture d'eau payée par les abonnés domestiques aux services des eaux (mairies ou syndicats d'eau ou leurs délégataires). Chaque habitant contribue ainsi individuellement à cette action au service de l'intérêt commun et de l'environnement, au travers du prix de l'eau.

QUI PAIE QUOI À L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE ?

En 2016, le montant global des redevances perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à 266 M€ dont 225 M€ en provenance de la facture d'eau.



Redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau en 2016 ?

UNE REDISTRIBUTION SOUS FORME D'AIDES

Grâce à ces redevances, les agences de l'eau apportent, dans le cadre de leurs programmes d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier sur le prix de l'eau.



Aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau en 2016 ?

EXEMPLES D' ACTIONS AIDÉES EN 2016 PAR L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

POUR DÉPOLLUER LES EAUX

- 7 nouvelles stations d'épuration ont été mises en fonctionnement. Elles permettent de traiter les rejets de 120 000 EH (Equivalent Habitants).
- Plus de 3 300 installations d'assainissement non collectif ont été financées, ce qui confirme la forte dynamique impulsée par l'Agence et relayée par les collectivités.

POUR PRÉSERVER LES RESSOURCES EN EAU POTABLE

- 139 procédures de mise en place de périmètres de protection de captage d'eau potable ont été lancées,
- 96 unités de distribution non conformes ont été supprimées.
- le bassin compte 57 captages prioritaires « Grenelle » (sur les 500 identifiés actuellement sur l'ensemble du territoire français) : une démarche de reconquête de la qualité de l'eau brute est engagée sur 54 d'entre eux. Les 3 autres captages (département des Deux-Sèvres) ne font pas l'objet d'action particulière car les collectivités ont prévu leur abandon.
- 2 protocoles de renouvellement de plans d'actions territoriaux (PAT) ont été validés en 2016, permettant ainsi d'atteindre les objectifs fixés par le Grenelle de l'environnement (détermination des captages, des aires d'alimentation, mise en place des plans d'action).

POUR LUTTER CONTRE LES POLLUTIONS DIFFUSES ET TOXIQUES

- En 2016, plus de 80 % des investissements (ou études)

financés par l'agence de l'eau ont porté sur des masses d'eau en état dégradé.

- Un important effort en matière de réduction des pollutions est fait dans le domaine industriel. En effet, les aides accordées par l'Agence en 2016 permettront la réduction de pollutions de plus de 2000 tonnes annuelles de Demande Chimique en Oxygène (DCO).
- L'année 2016 fut également marquée par la signature de l'accord-cadre conclu avec la Fédération Française du Bâtiment (FFB) et la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB) pour une mise en conformité de 700 entreprises de peinture.

POUR RESTAURER ET PROTÉGER LES MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES, LA BIODIVERSITÉ, LA QUALITÉ DE L'EAU ET LA GESTION DES EFFETS CLIMATIQUES

En 2016, 39 M€ d'aides ont été consacrés à la protection des milieux aquatiques, ainsi :

- 1 500 km de cours d'eau ont pu être restaurés,
- 90 ouvrages du bassin ont été équipés en vue d'assurer la continuité écologique sur les cours d'eau (poissons, sédiments).

POUR LA GESTION SOLIDAIRE DES EAUX

- Sur le bassin, 50 M€ d'aides ont été attribués en faveur des collectivités rurales dans le cadre de la solidarité urbain/rural.
- À l'international, 28 projets de solidarité ont été soutenus dans 16 pays différents.



Les 7 bassins hydrographiques métropolitains

Pour reconquérir le bon état des eaux demandé par le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux — SDAGE — en application de la DCE — Directive Cadre sur l'Eau —, les agences de l'eau recherchent la meilleure efficacité environnementale,

- en privilégiant l'action préventive,
- en aidant les projets les plus efficaces pour les milieux aquatiques,
- en mobilisant les acteurs et en facilitant la cohérence des actions sur les territoires de l'eau,
- en travaillant en complémentarité avec l'action réglementaire et la police de l'eau, en particulier dans la mise en œuvre des objectifs des SDAGE.

Les six agences de l'eau françaises sont des établissements publics du ministère chargé de l'environnement. Elles regroupent 1700 collaborateurs et ont pour mission de contribuer à réduire les pollutions de toutes origines et à protéger les ressources en eau et les milieux aquatiques.



Agence de l'eau Adour Garonne
 90 rue du Férétra
 CS 87801
 31078 Toulouse cedex 4
 Tél. 0561 363738
 Fax 0561363728

Suivez l'actualité
 de l'agence de l'eau Adour-Garonne :
www.eau-adour-garonne.fr



L'agence de l'eau Adour-Garonne

La carte d'identité du bassin Adour-Garonne

Le bassin Adour-Garonne couvre les bassins versants des cours d'eau qui, depuis les Charentes, le Massif Central et les Pyrénées, s'écoulent vers l'Atlantique (115 000 km², soit 1/5e du territoire national).

Il compte 120 000 km de cours d'eau, d'importantes ressources souterraines et un littoral d'environ 630 km.

Surses 6800 000 habitants. 30 % vivent en habitat épar.

C'est un bassin essentiellement rural : sur les quelque 7 000 communes, 35 comptent plus de 20 000 habitants, ces dernières rassemblant 28 % de la population.

Conception et réalisation : Délégation à la Communication (ADER) - © mars 2017, Agence de l'eau Adour-Garonne - Crédits photos : F. Doncourt, N. Leliane



La qualité des rivières sur Smartphone et Tablette

Pour la première fois en France, toutes les données sur la qualité des eaux des rivières peuvent être consultées depuis un smartphone et une tablette sur le terrain.

NOUVEAUTE

→ **QUELS POISSONS PEUPELNT NOS RIVIERES ?**



Téléchargez l'application gratuitement
 Flashez directement le QRCode
 L'application "Qualité des rivières" est disponible
 gratuitement sur iPhone, iPad et sur les terminaux
 sous système d'exploitation Android.

